

BPJEP S

Activités Gymniques de la Forme et de la Force

Diplôme d'état de niveau IV

Formation professionnelle en alternance préparant au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité A.G.F.F.



Mention

Activités Gymniques Acrobatiques

Gymnastique Artistique
Féminine, Masculine, Trampoline
et Gymnastique Acrobatique

Mention

Activités Gymniques d'Expression

Gymnastique Rythmique
Twirling et
activités gymniques dansées

FINALITES DE LA FORMATION

La formation doit apporter aux futurs professionnels des activités gymniques, la polyvalence nécessaire au métier d'animateur. Le diplôme permet non seulement l'encadrement et la conduite de séances d'animation mais également la participation à l'organisation et à la gestion des activités ainsi qu'au fonctionnement de la structure.

LE C.R.E.F., ORGANISME DE FORMATION

Le Centre Régional d'Enseignement et de Formation de Haute-Normandie est un organisme de formation créé par le Comité Régional de Gymnastique. Il bénéficie ainsi de toutes les compétences des spécialistes des activités gymniques habilités par la D.R.J.S.C.S. de Haute-Normandie et des outils pédagogiques nécessaires à leurs enseignements.

C.R.E.F DE HAUTE-NORMANDIE

13 rue Malherbe 76100 ROUEN

Tél. : 02.32.81.82.27 / Fax : 02.35.63.23.89

Email : cref-hautenormandie@orange.fr

www.cref-hautenormandie.fr

SIRET : 38386423800027 Code APE : 9312Z

N° déclaration d'activité : 23 76 04270 76



La formation se déroule en **alternance** sur une période de
16 mois

PERIODE : Du 28 Aout 2012 au 17 Décembre 2013

VOLUME HORAIRE : 791 heures en centre de formation
700 heures en structure

JOURS ET HEURES : les Lundi et Mardi de 8h30 à 15h45
+ 8 semaines (35h) de stage pendant les vacances scolaires

Conditions d'accès à la formation

- Etre âgé de 18 ans à l'entrée en formation
- Certificat de non contre-indication à la pratique sportive
- Satisfaire aux exigences préalables et aux épreuves de sélection
- Etre titulaire de l'UE « Prévention et Secours Civique 1 »

Date limite de dépôt des dossiers

- Mercredi 06 juin 2012* -

Ouverture des inscriptions : **27 Février 2012**

Démarches :

- Dossier de préinscription en ligne à remplir -
- Dossier d'inscription à retourner au CREF -

Documents à télécharger sur le site du C.R.E.F. :

<http://www.cref-hautenormandie.fr>

Ou documents à retirer auprès du C.R.E.F. de Haute Normandie :
cref-hautenormandie@orange.fr

Epreuves de sélection et positionnement

- Exigences préalables à l'entrée en formation : **25 Juin 2012***
- Epreuves de sélection : **25 Juin 2012 ***
- Positionnement : **26 Juin 2012***

*: En cas d'indisponibilité, veuillez contacter le CREF de Haute Normandie

— Exigences préalables à l'entrée en formation*

Les exigences préalables à l'entrée en formation, spécifiques à chaque mention, visent à vérifier les capacités du candidat à suivre la formation.

Mention AGA :

Le candidat doit obtenir un minimum de 30 points (grille animation FFG¹) en validant des éléments sur deux supports parmi : gymnastique au sol, trampoline, mini-trampoline, gymnastique acrobatique (éléments statiques ou dynamiques).

Mention AGE :

Le candidat doit présenter un enchaînement chorégraphié avec engin(s) d'une durée de 1'30 à 2'30.

1: Document en téléchargement sur le site du C.R.E.F. de haute Normandie

* Les exigences préalables d'entrée en formation sont fixées par l'arrêté de spécialité du 10 août 2005. Les candidats peuvent être dispensés de cette épreuve pratique par équivalence avec certains diplômes fédéraux.

— Epreuves de sélection

Epreuve pédagogique :

- Animation d'une séquence pédagogique (15 minutes)
- Entretien sur la séance menée (15 minutes)

Epreuve écrite :

- Synthèse et commentaire de texte (1h30)

— Positionnement

Le positionnement est réalisé au CREF de Haute Normandie et consiste en un entretien individuel avec le stagiaire. L'objectif de ce positionnement est de définir un Parcours Individuel de Formation pour chacun des stagiaires.

Le BPJEPS se compose de 10 Unités Capitalisables (U.C.). Le diplôme est obtenu après validation des 10 U.C. évaluées au cours d'épreuves certificatives. En cas de validation partielle, le bénéfice des U.C. est conservé pendant 5 ans.

U.C. 1
Communication

U.C. 2
Connaissance
des publics

U.C. 3
Gestion de
projet

U.C. 4
Vie associative

U.C. 5
Préparer une action
pédagogique

U.C. 6
Encadrer un groupe

U.C. 7
Connaissances
professionnelles

U.C. 8
Conduire une
action éducative

U.C. 9
Techniques des
A.G.

U.C. 10
Projet d'animation

(Les U.C. 7, 8 et 9 sont spécifiques à chaque mention)

L'U.C. 10 est une U.C. d'adaptation à l'emploi et consiste à être capable de concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation visant à développer et/ou optimiser l'activité de la structure.

Les Unités Capitalisables Complémentaires

Le C.R.E.F. de Haute Normandie propose une formation complémentaire (U.C.C.) conférant à leurs titulaires des prérogatives d'entraînement à un premier niveau de compétition dans la discipline concernée (GAM, GAF).

- Période : Février à Juin 2014
- Volume horaire : 83h en centre / 100h en structure
- Période d'inscription : Décembre 2013

Semaine 33							Semaine 34							Semaine 35							Semaine 36										
L	M	M	J	V	S		L	M	M	J	V	S		L	M	M	J	V	S		L	M	M	J	V	S					
08-avr	03-avr	10-avr	11-avr	12-avr	13-avr	15-avr	16-avr	17-avr	18-avr	19-avr	20-avr	22-avr	23-avr	24-avr	25-avr	26-avr	27-avr	21-avr	23-avr	24-avr	25-avr	26-avr	27-avr	28-avr	30-avr	01-mai	02-mai	03-mai	04-mai		

Coût* de la formation BPJEPS : 7238 €
Frais d'Épreuves préalables : 15 € + Frais de sélection : 30 €

*: Coût de formation des stagiaires Hauts-Normands

Principaux dispositifs d'aides au financement de la formation professionnelle en fonction du **statut** du stagiaire :

SALARIÉ

Plan de formation dans l'entreprise,
Période de professionnalisation dans l'entreprise,
 Financements via les O.P.C.A - se renseigner auprès de votre employeur.

DEMANDEUR D'EMPLOI

Aide individuelle à la formation - se renseigner auprès du pôle emploi et de la Région,
Contrat de professionnalisation : Contrat de formation en alternance, associant formation pratique en situation de travail et formation théorique.

JEUNES - 25 ANS

Civis : Accompagnement du jeune dans son projet d'insertion professionnelle - se renseigner auprès de votre Mission locale la plus proche,
Contrat de professionnalisation.

AUTRES FINANCEMENTS POSSIBLES ET CONTRATS AIDÉS

Parcours Animation Sport : Offre un parcours vers l'emploi couplé d'une formation préparant au BPJEPS pour les jeunes qui ont un projet professionnel dans le secteur de l'animation - se renseigner auprès de la D.R.D.J.S.C.S.

CUI-CAE : (Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) Dispositif qui vise à faciliter l'insertion professionnelle des personnes connaissant des difficultés d'accès à l'emploi - se renseigner auprès du pôle emploi.

N'hésitez pas à contacter le C.R.E.F qui peut également vous accompagner dans votre recherche de financement.